

**COMMUNAUTE
DE COMMUNES
DU PAYS DE
SAINT-YRIEIX**

**DELIBERATION DU CONSEIL
COMMUNAUTAIRE n°2021-034**

L'an deux mille vingt, le 9 février à 18 h

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays de SAINT-YRIEIX, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur **Daniel BOISSERIE**.

Date de convocation du Conseil Communauté : 3 février 2021

Nombre de délégués :

- en exercice : 29
 présents : 24
 votants : 29

PRESENTS : M. Pierre VERGNOLLE, M. Patrick DARY, M. Philippe SUDRAT, M. Pierre MILLET LACOMBE, M. Pierre ROUX, M. François BOISSERIE, M. Jean-Claude FRACHET, M. Pierre DAVID, MME Annick HUCHET, M. Francis DELORT, Mme Christiane BARRY, M. Patrice DELAGE, Mme Delphine PERRIER-GAY, M. Ludovic TURPIN, Mme Annie ARNAUD, M. Alain BLONDY Mme Valérie Isabelle BONIN, Mme Pascale BRACHET, M. Francis CUBERTAFON, Mme Sandrine FUSADE, M. Laurent GORYL, Mme Monique PLAZZI et Mme Stéphanie TOESCA conseillers communautaires.

ABSENTS Excusés : M. Jacques BLONDY, Mme Marie Madeleine LORIN, Mme Céline BOYARD, M. Jean-Claude DUPUY et Mme Catherine L'OFFICIAL.

OBJET :

Amortissement des subventions d'équipement

Jacques BLONDY donne pouvoir à Philippe SUDRAT
 Marie-Madeleine LORIN donne pouvoir à Pierre MILLET LACOMBE
 Céline BOYARD donne pouvoir à Pierre ROUX
 Jean-Claude DUPUY donne pouvoir à Annie ARNAUD
 Catherine L'OFFICIAL donne pouvoir à Daniel BOISSERIE

SECRETAIRE : Pascale BRACHET

Rapporteur : A. HUCHET

Vu le décret n°2011-1951 du 23 décembre 2011 relatif aux durées d'amortissement des subventions d'équipement versées ;

Considérant que la durée d'amortissement des subventions d'équipement est désormais fixée non plus en fonction de la nature publique ou privée du bénéficiaire, mais en fonction de la durée de vie du bien financé ;

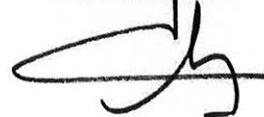
Considérant que la Communauté de Communes du Pays de Saint-Yrieix a versé une subvention d'équipement de :

- 39 187,04 € pour l'OPAH sur l'année 2020,
- 60 829,11 € pour la création d'un accueil de loisirs sans hébergement et 2 161,65 € pour la création d'une bibliothèque à la Commune de Ladignac le Long,
- 66 667,00 € d'aide à l'immobilier d'entreprise à la SCI du Champ de Foire.

LE CONSEIL DE COMMUNAUTE, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **décide** d'amortir à compter de 2021, ces subventions respectivement sur 10 ans, 15 ans 2 ans et 10 ans ;
- **autorise** Monsieur le Président à signer tout document relatif à ce dossier.

Au registre sont les signatures
 Pour extrait certifiée conforme,
Le Président



D. BOISSERIE



Accusé de réception en préfecture
 087-248700189-20210209-DC2021710053-DE
 Date de télétransmission : 12/02/2021
 Date de réception préfecture : 12/02/2021

Le Président :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire du présent acte ;
- informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Limoges dans un délai de 2 mois à compter de sa publication